

**CONSEIL MUNICIPAL - SESSION ORDINAIRE**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE**

**DU 15 juin 2015 à 20 heures 30.**

L'an deux mil quinze, le quinze juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la mairie sous la présidence de Madame Karine BOURDELAS, Maire.

Présents : MM. BOURDELAS Karine, BIJAULT Joël, BOUCHARD Eric, DUVAL Corinne, ROGER Michel, SUIVRE Gilles, DUMONT Sonia, LAIGNEL Frédéric, LEGARLANTEZECK Laurent, KHATTABI Abderrahim, LAIGNEL Jean-Charles, DELAUNAY Stéphane, FIEGE Françoise, ANCERNE Jérôme.

Absents excusés : M. COCAGNE Sylvain (pouvoir ANCERNE Jérôme).

Secrétaires de séance : M. DUVAL Corinne, DELAUNAY Stéphane.

Date de convocation : 5 juin 2015

Date d'affichage : 5 juin 2015

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 2 JUIN 2015**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Aux questions et demandes de précisions, Madame Le Maire rappelle :

- Qu'il s'agit de la restauration de la salle des fêtes sans extension
- Que la création du restaurant scolaire permet de dissocier les activités de restauration de celles de la salle des fêtes
- Que 3 bureaux peuvent se justifier en particulier dans le cas d'un regroupement de communes
- Que la rénovation / extension de la mairie se justifie également par l'augmentation de la population au lotissement François Martin.

**2. ETUDE DE DEMANDES DE SUBVENTIONS**

3 demandes de subventions sont présentées.

Les membres, à l'unanimité, décident de verser 200 € à l'Association « Le Rayon de Soleil » qui est une association de la commune.

**3. ETUDE DE DEVIS : PORTAILS CIMETIERES ET TABLE DE PIQUE-NIQUE**

Les portails des cimetières de Cui et de Pommainville sont à changer.

3 devis sont présentés.

A l'unanimité, le devis de l'entreprise LEROUX d'un montant de 1 959.60 € est retenu, étant le plus avantageux financièrement.

Cette dépense avait été prévue au budget primitif.

1 devis pour une table de pique-nique à installer au niveau de l'aire de jeux sur l'ancien terrain de foot :

- Entreprise LEROUX, Occagnes : table avec bancs attenants en pin : 627.60 € TTC

Après comparaison avec des tables vendues sur catalogue à prix supérieur, à l'unanimité, le devis de l'entreprise LEROUX est retenu.

Cette dépense fera l'objet d'une décision modificative au budget primitif.

#### **4. FIN DE DELIVRANCE DES CONCESSIONS PERPETUELLES : DELIBERATION**

Le conseil municipal unanime décide qu'à dater de ce jour il ne sera plus délivré de concessions perpétuelles.

Cette décision s'applique aux emplacements des cimetières d'Occagnes, Cui et Pommainville.

#### **5. Nom de rue : délibération**

Le maire expose au conseil municipal que des numéros et des noms de rues ont été mis en place sur la commune lors des mandats précédents.

Il est acté par délibération la création de la voie suivante : *CHEMIN DU TRESOR*

Copie de cette délibération sera transmise au Services des Impôts pour mise à jour des fichiers.

#### **6. FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes).**

Ce mécanisme consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Trois modes de répartition :

- De droit commun
- A la majorité des 2/3
- Dérogatoire libre

Le Maire informe l'assemblée avoir reçu l'information d'Argentan Intercom précisant que l'EPCI étant sous le mode de répartition de droit commun en 2014, aucune délibération n'est à reprendre pour 2015.

#### **7. QUESTIONS DIVERSES**

- Prochaines étapes du projet salle des fêtes / mairie / cantine :
  - Signature de l'engagement auprès de SICA NORMANDIE
  - Rencontre avec le trésorier : plan de financement prévisionnel
  - Constitution des dossiers de demandes de subventions
- Problèmes de connexion internet au Mesnil
- Prix du m3 d'assainissement est excessif.
  - Occagnes est la commune la plus chère. Argentan Intercom étudie la possibilité de revoir les prix et d'équilibrer entre communes.
- Un conteneur de recyclage de textile (vêtements, linge de maison, chaussures) installé sur le parking de l'église.
- Ordures ménagères : chacun doit déposer son sac devant sa porte. Déposer des sacs sur les bacs incite les gens de passage à en faire autant.
- fête communale le 5 juillet.
- Stationnement des véhicules dans « le Bas de la Rue » et cela pose problème au passage des grands matériels agricoles.



Karine BOURDELAS,  
Maire.